Les épaves de la rue. — Un portemonnaie contenant une importante somme d'argent a été trouvé dans une voiture de la Compagnie des Tramways, par un receveur M. Gonce, demeurant rue Blanchemaille, 113.

— Mlle Berte Lorthiois, demeurant rue du Cartigny, cour Lallemand, a trouvé samedi, rue de Tourcoing, un portemonnaie contenant deux pièces d'argent, une chaîne de montre pour dame et une police d'assurance sur la vie au nom de Rachel Jovenaux.

— Une somme en argent a été trouvée par Mlle Madeleine Carrette, demeurant rue de l'Abattoir, 10.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 4 au 9 janvier 1904

	Nombre de colis	Kilog.
1° Soies	13	1.174
2° Laines peignées	1.949	229.873
3° » filées	544	65.262
4° » diverses et blousses	181	19.298
5° Cotons	225	23.844
Totaux	2.912	339.451

Marché à terme : Néant.
Décreusage, 26 opérations.
Titrage, 362 ./. opérations.

Le Directeur,
E. BIPPER.

WASQUEHAL

M. Lejeune Mulliez, maire, se tiendra à la disposition des électeurs non inscrits sur la liste électorale, pour donner les renseignements nécessaires pour l'inscription sur la dite liste, les mardi 12 janvier de 5 à 8 heures chez M. J. B. Berneyge, rue de l'Allumette ; jeudi 14 janvier de 5 à 8 heures chez M. Jules Delbecque, rue Nationale, et samedi 16 janvier de 5 à 8 heures, chez M. Lefebvre Arthur, rue de Tourcoing.

TOURCOING

Statistique sanitaire et renseignement démographiques pour le mois de décembre. — Dans le courant du mois de décembre 1903, les naissances d'enfants vivants se sont élevées à 160, dont 145 légitimes et 15 illégitimes. Il y a eu 8 mort-nés, tous légitimes.

Les mariages ont été au nombre de 29 ; un divorce a été enregistré.

Il y a eu 112 décès se répartissant ainsi suivant les âges : de moins de un an 19 ; de 1 à 19 ans, 13 ; de 20 à 39 ans, 19 ; de 40 à 59 ans, 19 ; de 60 ans et au-delà 42, total 112.

Si nous examinons les maladies nous voyons que 5 décès ont été causés par la fièvre typhoïde, mais sur ces cinq personnes il en est trois venues d'Halluin où a sévi une épidémie et qui se trouvaient en traitement à l'Hôpital-Civil.

Sur les 19 décès d'enfants, 5 âgés de moins de 2 ans ont succombé à la diarrhée entérite, 5 de moins de 1 an à des affections de l'appareil respiratoire, 5 de débilité congénitale.

La tuberculose des poumons a fait 8 victimes, dont une de Mouvaux ; bronchite aigue 2, bronchite chronique 4 ; pneumonie 1, autres affections de l'appareil respiratoire 12.

17 décès sont dus aux maladies organiques du cœur.

Morts violentes (suicide excepté) 1. Il s'agit d'un jeune homme de Bondues décédé à l'hôpital des suites de brûlures contractées à la distillerie des Francs. On compte 2 suicides en décembre.

Conférence de Géographie. — La conférence donnée hier soir dans la salle d'audition de l'académie de musique par notre confrère M. P. Vanhoucke, a obtenu un réel succès. La salle était littéralement comble.

Le conférencier a fait accomplir à ses auditeurs un voyage à la Côte d'Azur, de Marseille à Nice.

Les projections dont la conférence était émaillée ont été trouvées superbes en tous points.

La deuxième des « Saltimbanques » au Théâtre Municipal. — La deuxième représentation des *Saltimbanques*, musique de Ganne, a été donnée hier en matinée devant une très belle salle, et le succès a été comme la première fois considérable.

Les artistes ont été pleins de verve et d'entrain. Bien que très enrhumée, Mme Betsy-Bolle, qui remplissait le rôle de *Marion*, a fait tous ses efforts pour le tenir à la satisfaction du public.

Mlle Aline Seraldy a été très applaudie, ainsi que MM. Dumontier, ténor, et Tournis, Grand Pingouin, qui se sont surpassés. M. Falguière a recueilli aussi sa part d'applaudissements.

Mme Patoret, comme toujours, a été très bonne, Les chœurs et l'orchestre se sont bien comportés.

***

Dimanche prochain, 17 janvier, deuxième représentation de la *Poupée*.

Un cheval blessé. — Hier vers onze heures du matin, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Chiquet, loueur de voitures rue Faidherbe, a fait une chute en *débouchant de la rue de la Cloche. L'animal*, dans sa chute s'est démi la cuisse droite.

Le cheval a été dételé et reconduit à son écurie.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 4 au 9 janvier 1904

Laines peignées	449.714
Laines filées	98.306
Laines blousses	126.056
Cotons	82.271
Soies	» »
Totaux	756.347

Conditionnements	1.389
Titrages	184
Dégraissages	38
Marché à terme	Néant kilos

Le Directeur,
Arthur BONTE.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit, dans la maison de M. Paul Dhalluin, habitant au hameau de Rouges-Barres, et ont dérobé plusieurs lapins qui se trouvaient dans un clapier.

HALLUIN. — *Vol commis par des individus masqués.* — Samedi matin, vers sept heures, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison située au lieu dit « les Baraques » et habitée par M. Trachez, âgé de 63 ans et Mlles Victorine et Léontine, âgées de 42 et de 22 ans.

M. Trachez, ouvrier papetier, partait tous les jours, vers 6 h. 1/2 du matin, à son travail, chez M. Cappelle, au gravier de Bousbecque. Sa fille aînée partait quelques instants après lui pour aller entendre la messe. Seule, Mlle Léontine, souvent souffrante, restait à la maison.

Vendredi matin, donc, seule Mlle Léontine était restée dans la maison. Quelle ne fut pas la stupéfaction de sa sœur, quand elle rentra, lorsqu'elle s'aperçut que pendant son absence tous les meubles avaient été vidés et fouillés.

Au premier étage elle trouva sa sœur ligottée. Aussitôt elle la délivra de ses entraves. Revenue à elle, Mlle Léontine raconta ce qui s'était passé. Quelques instants après le départ de sa sœur, elle entendit des bruits de pas au rez-de-chaussée. Croyant que c'était Mlle Victorine, elle cria : « Vous n'êtes donc pas partie à la messe ? »

Personne ne lui répondit, mais aussitôt deux individus montèrent les escaliers. Ils avaient la figure noircie et l'un d'eux portait une lanterne sourde.

Il l'éteignit quand son camarade et lui furent près de la jeune fille, puis les deux bandits se lancèrent sur elle, la ligottèrent et la jetèrent sur le parquet entre son lit et son armoire.

Il lui demandèrent de leur indiquer où se trouvait l'argent, la jeune fille s'y refusa. Ils la rouèrent alors de coups et l'invectivèrent grossièrement. Mlle Léontine cria, mais ses appels ne furent pas entendus du dehors. Elle perdit connaissance tant sa frayeur fut grande.

Les bandits la jetèrent sur son lit, puis fouillèrent tous les meubles. Dans un coffre ils s'emparèrent des économies de M. Trachez soit 2,200 fr. en billets belges, puis ils prirent la fuite.

Cette affaire a causé une vive émotion dans Halluin. M. Henri Vannantuerpen, voisin de la famille Trachez, en pénétrant dans la maison, a retrouvé un billet de 100 francs, que les brigands avaient laissé tomber sur le parquet.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

NORD

Avesnes

FAVRIL. — *Une affaire de mœurs.* — Avec titres et sous-titres, certains de nos confrères se sont empressés d'enregistrer les déclarations de Mlle E... Marthe, âgée de treize ans et demi, demeurant chez ses parents à Favril, au sujet d'une soi-disant tentative de viol dont elle aurait été victime.

Cette jeune fille a raconté que revenant de La Groise, elle fit la rencontre d'un sieur V. P..., domestique, chez M. L..., de La Groise, Après avoir attaché son attelage à une barrière cet individu vint vers elle et lui tint des propos galants qu'elle repoussa ; ce que voyant il la prit dans ses bras, tenta de l'embrasser et la fit tomber dans le fossé où il tenta d'abuser d'elle. Comme elle appelait « au secours », il lui mit la main sur la bouche pour l'empêcher de crier.

« Je craignais les pires outrages dit la plaignante, lorsque très heureusement le bruit de la voiture de M. Lhomme J. B., fut perçu par V. P., qui se releva et s'enfuit ».

La... victime aurait été égratignée aux jambes.

Personne n'a entendu les cris de cette fillette et personne n'a vu V. P... essayer d'abuser d'elle.

Jusqu'à présent la conduite de V. P... ne laissait rien à désirer ; il n'a, du reste, pas été interrogé.

Avant de nous prononcer, nous attendrons que V. P... ait été entendu.

Dunkerque

GRAVELINES. — Samedi vers 5 heures de l'après midi, on procédait aux chasses de l'Aa par le bassin d'écoulement du port de Gravelines où des bélandres sont en déchargement.

Sous la poussée de l'eau, plusieurs d'entre elles, stationnant près du pont du chemin de fer rompirent leurs amarres et partirent à la dérive, entraînée par le courant.

On se porta immédiatement au secours de deux barques sur lesquelles se trouvaient des enfants et, grâce à cette précaution il n'y a pas eu d'accidents de personnes à déplorer.

Il n'en est pas de même des dégâts matériels qui sont importants.

Deux barques chargées, l'une de brique et l'autre de sable, furent jetées sur d'autres barques puis sur le pont de bois où elles se brisèrent.

Elles sont toutes deux très sérieusement avariées.

La première appartient à un constructeur et avait à son bord les enfants qu'on put débarquer avant l'abordage. La seconde est la propriété de Mme Deroy-Gadenne.

PAS-DE-CALAIS

Béthune

Explosion d'une mine à Liévin (fosse n° 6)

Un mineur tué et quatre blessés

Dimanche matin, vers 10 heures, une équipe de cinq ouvriers venait, dans une des galeries de la fosse n° 6 des mines de Liévin, dite fosse du Transvaal, d'achever de bourrer une mine.

Tout était prêt et l'un des ouvriers mit alors le feu à la fusée communiquant à la mine. Soudain une formidable explosion se produisit, projetant des blocs de pierre de tous côtés.

Au milieu des fumées on accourut porter secours aux victimes de cet accident. On retrouva le mineur Laurent dit Zazaque, âgé de 60 ans, célibataire, demeurant chez son beau-frère Viseux, cité du Transvaal, ne donnant *plus signe de vie et ses quatre camarades de* travail furent relevés plus ou moins grièvement blessés.

Le délégué mineur prévenu a ouvert de suite son enquête pour établir les causes de cet accident.

Saint-Omer

Incendie à Longuenesse

Samedi, vers 10 h. 1/2 du soir, M. Valquenart, qui passait sur le plateau des Bruyères, au lieu dit « Fort Mahon », aperçut des flammes qui s'échappaient d'une petite ferme occupée par les époux Caron-Binaut.

Il réveilla aussitôt les locataires et donna l'alarme dans le voisinage.

Les pompiers accoururent bientôt sur les lieux et mirent leur pompe en batterie. Ils reçurent ainsi le baptême du feu.

Malgré tous les efforts, les bâtiments et une partie du mobilier furent la proie des flammes.

Deux vaches et un cheval purent être sauvés. L'incendie a pris naissance par la cheminée.

Les bâtiments brûlés appartiennent à Mme Martin, de Beaumont. Les pertes sont garanties par une assurance.

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, le 9 janvier 1904.

Influencé par les nouvelles d'Extrême-Orient, notre marché a été foncièrement mauvais cette semaine.

Baisse générale des Fonds d'Etats, particulièrement des Fonds russes, de l'Extérieure et du Turc; toutefois, la Rente Française est assez résistante à 97.30.

Etablissements de crédit calmes, avec une nuance de lourdeur.

Au marché au comptant, les actions des Mines métalliques de Heen sont à 34 fr., accentuant leur mouvement en avant. La Durban Oil and Soap est tenue à 31 fr. 50 ; cette Compagnie a *créé dans un pays neuf et en* voie de puissant développement, une industrie appelée à prendre un très grand développement.

Les bons de priorité de la *Gauloise* s'échangent couramment à 35 fr. Les résultats connus du dernier exercice accusent, affirme-t-on, une augmentation considérable sur l'exercice précédent.

Les Tramways de Bône (Algérie) se constituent en Société anonyme, au capital de deux millions, en actions de 100 francs. L'établisse*ment dans la ville de Bône et de la banlieue*, d'un réseau de tramways à traction électrique a été déclaré d'utilité publique par décret du 4 janvier 1902.

L'organisation des Charbonnages de Matallana suit son cours. L'administration de la Société fait connaître qu'à partir de la fin du mois elle sera en mesure de donner des renseignements successifs sur l'état des travaux et de la production.

Nos Chemins de fer clôturent en lourdeur marquée.

Information financière

La Société de la Véritable Liqueur Garnier, siège social à Bourgoin (Isère), dont nous avons annoncé la formation, aura un capital de un million de francs, en 10.000 actions de 100 fr., dont 8.000 seulement sont à souscrire en espèces, à Paris, à l'Union Syndicale Financière, 85, rue Saint-Lazare, et chez ses agents et représentants en France et aux Colonies. La constitu*tion d'une Société pour l'exploitation* de ce produit fait prévoir une nouvelle et importante progression des affaires, déjà considérables, si l'on tient compte des faibles moyens d'extension employés jusqu'ici.

CHRONIQUE DES SPORTS

FOOT-BALL

Championnats du Nord (U. S. F. S. A.)

Voici les résultats qui nous sont parvenus :

1re série. — Racing-Club Roubaisien contre Sporting-Club Tourquennois. Victoire du R. C. R. par 16 buts à 0.

Stade Roubaisien contre Iris Stade Lillois.

Ce match n'a pas eu lieu par suite du mauvais état de terrain.

Institut Industriel du Nord contre Olympique Lillois.

Résultats non parvenus.

2e série. — Olympique Lillois (2) c. Union Sportive Tourquennoise (2) à Lille, résultats non parvenus.

Iris Stade Lillois (2) c. Institut Industriel du Nord (2) à Lille, résultats non parvenus.

Racing Club Lillois (1) c. Iris Olympique Roubaisien (1) à Lille, résultats non parvenus.

3e série. — Stade roubaisien (3) c. Ancienne (1).

Ce match n'a pas eu lieu par suite du mauvais état du terrain.

Racing-club roubaisien (3) c. Institut industriel du Nord (3) ; Forfait du R. C. R.

Nous donnerons demain les résultats des matches qui ne nous sont pas parvenus.

Stade Roubaisien

Par suite du mauvais état du terrain les matches de championnat annoncés pour hier n'ont pas pu avoir lieu.

H. D.

BIBLIOGRAPHIE

Les Grandes Modes de Paris, *Revue de l'Elégance.* — 9, rue Bonaparte, Paris. Le N° : 2 fr. Un an : Paris 20 fr. Province 22 fr. 50.

Sommaire du numéro de Janvier

Toilette de bal (Modèle de Morin-Blossier), aquarelle de Cléo — Chez nos grands Couturiers, par Mme de St-L. (6 fig.). — Les Théâtres, par l'Indiscret (7 fig.). — Les Travestis, par Maurice Guillemot (8 fig.). — Une Idylle, *nouvelle*, par G. Piquard — Carnet d'une Elégante, par la Comtesse d'A. — L'Etiquette à table, par la princesse Luisa — 11 pages de gravures en noir | 50 toilettes inédites d'après les modèles des grandes Maisons — 8 planches hors texte en couleur, d'après Bechoff-David, Bonnaire, Dalsheimer, Doucet, Blanche Lebouvier, Paquin.

2 patrons découpés

Spécimen gratuit sur toute demande

Le **GOURMET**, journal de la bonne table et du chez soi, est la revue par excellence pour faire la cuisine saine et délicate ; il paraît deux fois par mois, et le prix de son abonnement est de six francs par an.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux *de poste, et à Paris, 26, boulevard Bonne-Nouvelle.*

BULLETIN ORPHÉONIQUE

1904 — Concours et festivals projetés

Concours fixés : Cannes (Alpes-Maritimes), 3, 4 avril — Sens) Yonne), 3, 4 avril — Paris (XIIe arrondissement), 3 avril — Alger (Algérie), 3, 4 avril — Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 24 avril — Bordeaux (Gironde), 22, 23 mai — Anor (Nord), 22, 23 mai — Le Havre (Seine-Inférieure) 22, 23 mai — Paris (XVe arrondissement), 22, 23 mai — Denain, (Nord) 22, 23 mai — Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), 12 juin — Mesnil-Saint-Denis (Oise), 12 juin — Corbie (Somme), 12 juin — Lourches (Nord), 12 juin — Meudon (Seine-et-Oise), 12, 13 juin — Nouvion-en-Thiérache (Aisne), 19 juin — Caudry (Nord), 19 juin — Créteil (Seine), 19 juin — Alençon (Orne), 19 juin — Granville (Manche), 26 juin — Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), 3 juillet — Suresnes (Seine), 14, 15 août — Valence (Drôme), 14, 15, 16 et 17 août — Fontenay-le-Comte (Vendée), 14, 15 août — Thiviers-Dordogne), 14 août — Toulon (Var), 15, 16 août — Epinal (Vosges), 13, 14, 15 août — Arras (Pas-de-Calais), festival permanent du 1er mai au 2 octobre inclus.

Concours projetés : Paris (VIIIe arrondissement). — Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — Tunis (Tunisie). — Haisnes-lez-la-Bassée (Pas-de-Calais). — Chantilly (Oise). — Dijon (Côte-d'Or). — Gien (Loiret). — Bourges (Cher). — Carpentras (Vaucluse). — Caen (Calvados). — Versailles (Seine-et-Oise). — Rennes (Ille-et-Vilaine). — Angoulême (Charente). — Laigle (Orne). — Carcassonne (Aude).

Etranger : Delft (Hollande), 21, 22, 23 mai. — Arnheim (Hollande), 22, 23 mai. — Rotterdam (Hollande), 2, 3, 10 juillet. — Bruxelles (Belgique), 17, 18 juillet. — Elberfeld (Allemagne), 30, 31 juillet et 1er août. — Saint-Sébastien (Espagne). — Amsterdam (Hollande). — Mountain Ath (Angleterre).

Concours à Corbie (Somme), le 12 juin 1904

Le règlement du Concours qui aura lieu le dimanche 12 juin 1904 a paru. Le jury est placé sous la présidence d'honneur de M. Massenet, membre de l'Institut,

Le concours comprendra : 1° Un concours de lecture à vue (obligatoire); 2° un concours d'exécution; 3° un concours d'honneur; 4° un défilé obligatoire; 5° un concours individuel de solistes. Indépendamment des récompenses honorifiques attribuées aux Sociétés qui auront obtenu le premier prix d'honneur, les primes suivantes seront accordées :

Harmonies :	400 franc
Fanfares :	400 —
Chorales :	200 —
Total :	1.000 francs

Les adhésions sont reçues jusqu'au 1er avril, terme de rigueur.

Toutes demandes de renseignements ou communications relatives à l'organisation du concours doivent être adressées à M. Tilloy-Hiot, secrétaire général à Corbie (Somme),

Concours à Bordeaux (Gironde), 22 et 23 mai 1904

Le règlement du grand concours international d'orphéons, harmonies et fanfares, qui aura lieu à Bordeaux les 22 et 23 mai 1904, vient de paraître. En voici les principales dispositions :

Les épreuves du concours consisteront : 1. Lecture à vue à huis-clos et obligatoire par toutes les sociétés inscrites ; 2. Epreuve d'exécution. Toutes les sociétés feront entendre un morceau laissé à leur choix, non encore récompensé dans un précédent concours ; 3. Epreuve d'honneur dans laquelle les sociétés interprèteront un morceau imposé dont l'envoi sera fait, deux mois avant le concours pour les sociétés des divisions d'honneur, d'excellence et supérieure; six semaines pour celles des 1re et 2e divisions et un mois pour celles de la 3e division.

Des divisions spéciales seront créées pour les sociétés mixtes et pour les orphéons et musiques scolaires composés exclusivement d'élèves suivant les cours.

Les épreuves de ce concours musical auront lieu dans l'ordre suivant :

Dimanche 22 mai, concours d'exécution pour toutes les sociétés.

Lundi 23 mai, concours de lecture à vue et concours d'honneur pour toutes les sociétés.

Indépendamment des récompenses honorifiques qui seront décernées, les primes en espèces suivantes seront attribuées aux épreuves d'exécution et d'honneur :

Concours d'exécution (orphéons, harmonies, fanfares). — 1er groupe (excellence): 1er prix, 200 fr.; 2e, 100 fr. — 2e groupe (division supérieure): 1er prix, 150 fr.; 2e, 75 fr. — 3e groupe (1re division): 1er prix, 100 fr.; 2e, 50 fr. — 4e groupe (2e division): 1er prix, 75 fr.; 2e, 50 fr. — 5e groupe (3e division, 1re section): 1er prix 50 fr.; 2e, 25 fr. — 6e groupe (3e division, 2e section); 1er prix, 20 fr.

Concours international d'honneur. — 1er groupe (division d'honneur, excellence et supérieure). Orphéons et harmonies, 1er prix, 2,000 fr.; 2e, 1,000. Fanfares, 1er prix, 1,000 fr.; 2e, 400. — 2e groupe (1re division). Orphéons et harmonies, 1er prix, 800 fr.; 2e, 400. Fanfares, 1er prix, 500 fr.; 2e, 200 — 3e groupe (2e division). Orphéons et harmonies, 1er prix, 400 fr.; 2e, 200. Fanfares, 1er prix, 300 fr.; 2e, 150. — 4e groupe (3e division, 1re et 2e section). Orphéons et harmonies, 1er prix, 200 fr.; 2e, 100. — Fanfares, 1er prix, 200 francs; 2e, 100. — 5e groupe (3e div. 3e section). Orphéons, harmonies et fanfares, 1er prix, 100 fr.; 2e, 75.

Le directeur général artistique de ce concours est M. Fernand Duclos, dont la compétence orphéonique est bien connue.

Les adhésions à ce concours devront parvenir avant le 1er mai 1904.

Le droit d'entrée est ainsi fixé : 20 fr. pour les divisions d'honneur, excellence et supérieure ; 15 fr. pour les 1res divisions, et 10 fr. pour les 2e et 3e divisions. Le règlement sera adressé à toutes les sociétés qui en feront la demande.

Les adhésions, accompagnées du droit d'entrée, doivent être adressées à M. Lizotte, trésorier général du concours, place Pey-Berland, 15, à Bordeaux,

Concours à Melun (Seine-et-Marne) les 14 et 15 août 1904

Le Conseil municipal de Melun (Seine-et-Marne) vient de décider l'organisation d'un grand concours musical pour les 14 et 15 août 1904 ; un comité va être constitué à bref délai et un appel sera adressé aux sociétés locales pour aider au succès de ce projet.

Concours de composition à Nantes (Loire-Inférieure)

A l'occasion du VIIIe Congrès National de la Mutualité, qui se tiendra au mois de Mai à Nantes, il est ouvert, sous le Patronage de la Municipalité de cette Ville, un Concours de Composition Musicale.

Ce Concours comprendra : 1° Une *Cantate*, soli et chœurs, dont le sujet se rapporte à l'Idée Mutualiste.

2° Une *Marche populaire*, avec refrain, qui portera le titre de *Marche des Mutualistes*.

Un jury sera constitué pour classer les œuvres concurrentes.

Deux prix en argent seront attribués aux auteurs des deux compositions classées premières dans chaque genre.

Pour la *Cantate*. — Premier prix 300 francs ; deuxième prix, 200 francs.

Pour la *Marche*. — Premier prix, 400 francs; deuxième prix, 100 francs.

Les poèmes qui devront être mis en musique sont ceux qui ont obtenu les premiers prix au concours de *poésie*. Ils seront adressés aux concurrents qui en feront la demande à M. le secrétaire général de la Mairie de Nantes.

***

Nos Sociétés

Arras. — L'Union Chorale, dans une délibération du 18 décembre 1903, a décidé, avant de se dissoudre, de faire don aux deux sociétés de secours mutuels (typographique et communale) de la totalité de son fonds social, soit la somme de 700 fr. pour la caisse de retraites de ces deux sociétés et d'offrir au musée tous les trophées, palmes, couronnes et médailles obtenues dans les divers concours.

Croix. — Lundi est venu devant le tribunal civil de Lille le procès intenté par M. Weerts aux cinq membres de la Grande Harmonie qui n'avaient pas cru, pour certaines raisons, devoir payer leur droit de sortie, la valeur des instruments et uniformes, etc. Le procès était déjà venu devant le juge de paix de Roubaix, qui avait condamné ces membres à payer. Le tribunal de Lille a fait droit aux conclusions présentées par leur défenseur, Me Rajat. Il réforme le jugement du juge de paix et décharge les appelants des condamnations prononcées contre eux et condamne M. Weerts, *président de la Grande-Harmonie*, ouvrier chez Mlle Weerts, à tous les dépens.

Le Cateau. — La Chorale municipale du Cateau vient d'offrir un concert à ses membres honoraires avec le concours de M. Accolet, 1er prix du Conservatoire de Lille, de M. Cruque, jeune violoncelliste de treize ans, d'une virtuosité remarquable, et de Mlle Cruque, élève du Conservatoire, qui a chanté trois œuvres de Fiorelli, jeune compositeur pianiste, œuvres qui ont obtenu le plus vif succès.

Rœux (Pas-de-Calais). — La société chorale les Echos de la Scarpe, vient de reconstituer son bureau de la manière suivante pour 1904 :

Le maire, président d'honneur : MM. Deneaux, président ; J.-B. Quentin, vice-président ; Averlon, directeur ; Minart, secrétaire; *Clovis Pern, trésorier ; Louis Brassart*, archiviste ; A. Debailleul. J. Lieval. D. Lecerf et E. Citerne, commissaires.

DEFLANDRE.

LA TEMPERATURE

11 — Lundi 11 Janvier — 354

Lever du soleil, 7 h. 53 — Coucher, 4 h. 22.

Lune. — Lever, 2 h. 50 matin. — Coucher, à midi 18.

23e jour de la lune.

Un temps généralement assez doux avec pluies dans le Nord est probable.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

ARMÉE ET MARINE

D. D. : Les fils aînés de femme veuve ne peuvent s'engager avec faculté d'envoi en congé au bout d'un an. S'ils s'engagent ils perdent le bénéfice de la dispense. — *H. Bo.* : Les engagements pour trois ans étant clos le 31 mars, vous ne pourrez vous engager qu'au cas où un chef de corps consentirait à vous réserver une place jusqu'au 30 ou 31 mars. — *Un futur républicain* : Impossible de rien préjuger. Le médecin seul pourra juger de votre aptitude après examen.

Colonel B.

DROIT USUEL

Q. T. : Il faudrait voir le contrat. — *Une sœur timide* : 1. Oui; 2. oui. — *Michel à Tourcoing* : 1° En vous adressant au greffe; 2. Un avocat pourrait seul le vérifier; 3. Oui, sur papier timbré en le demandant au greffe.

Maître D.

AFFAIRES DIVERSES

Un Beau de Rumilly : 1. Nous ne pouvons vous renseigner ; 2. Faire une déclaration ; 3. Voyez un libraire. — *M. Trachet, de Croix* : Votre fils porte le numéro 114 sur la liste affichée à la porte de la Mairie de Croix. Habitant Croix, il ne doit pas se trouver sur la liste de Roubaix.

Le Facteur.

Etat-civil de Tourcoing

Du 9 janvier

Mariages. — Entre : J.-B. Bonnel, 22 ans, monteur de Jacquart, et Eugénie Lézy, 20 ans, soigneuse — Julien Catel, 20 ans, rattacheur, et Zulmée Rose, 22 ans, couturière — Louis Cavelier, 27 ans, tisserand, et Germaine Stock, 23 ans, doubleuse — Arthur Daeneus, 25 ans, tailleur, et Léontine Delehambre, 24 ans, retordeuse — Emile Delespaux, 20 ans, dégraisseur, et Maria Leman, 21 ans, soigneuse — Julien Dépinoy, 23 ans, trieur, et Zoé Vanneste, 24 ans, soigneuse — Désiré Desmettre, 24 ans, bonnetier, et Hélène Catoire, 24 ans, doubleuse — Ernest Desreumaux 20 ans, apprêteur, et Elisa Duterte, 23 ans, doubleuse — Victor Dubois, 28 ans, employé, et Marie Delehambre, 20 ans, piqurière — Georges Duterte, 24 ans, trieur, et Marguerite Honoré, 25 ans, doubleuse — Edmond Fourlegnies, 24 ans, employé, et Jeanne Lietar, 22 ans, sans profession — Jules Lepers, 24 ans, employé, et Jeanne Sauzel, 25 ans, piqurière — Théodore Mathys, 24 ans, rattacheur, et Louise Dejardin, 27 ans, retordeuse — Charles Roose, 24 ans, homme d'équipe, et Rosalie Crèteur, 24 ans, retordeuse — Théophile Valckenaere, 27 ans, typographe, et Elodie Verbeke, 22 ans, soigneuse — Camille Vancoppernolle, 25 ans, déberbeur, et Nathalie Stragier, 19 ans, soigneuse — Eugène Vanmeu[illegible], 19 ans, magasinier, et Andréa Stal, 19 ans, dévideuse — Pierre Vermont, 22 ans, rattacheur, et Maria Masselin, 25 ans, dévideuse.

Du 10

Naissances. — Arthur Nottebart, rue du Chêne-Houpline — Hélène Dobrée, rue de la Blanche-Porte, 137 — Emile Dupres, boulevard Gambetta, 36 — Georges Vromant, rue de Courtrai — Paul Perche, rue des Cinq-Voies, 61.

Décès. — Hélène Dujardin, 24 jours, rue du Laboureur, 11 — Marie Parent, 83 ans, rue de Normandie, 58 — Isidore Valraven, 33 ans, [illegible] rue Cadeau, 93 — Angélique Odoux, 75 ans, rue de la Blanche-Porte, 42.

Etat-civil de Roubaix

Du 10 Janvier

Naissances. — [illegible] Delcourt, rue d'Aguesseau, cour Allard, 2 — Marcel Stoops, rue Rocroi, 65 — Maria Vermeere, boulevard Beaurepaire, 296 — Julienne Durieux, rue d'Oran, 42 — Madeleine Ivens, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 1 — Irma Clarisse, rue de St-Quentin, 31 — Léopoldine Uyttebroeck, quai de Calais, cour Moise Rogier, 4 — Geneviève Lagaisse, rue d'Avelghem, 21 — Albert Craein, rue des Anges, 59.

Décès. — Charles Cuvelier, 79 ans, s. prof., rue de la Chaussée, 34 — Florine Delobelle, 52 ans, ménagère, rue de Bavai, 38 — Henri Delaval, 79 ans, rue de l'Hospice — Blanche Catteau, 1 an, *rue de Condé, cour Heepel*, 1 — Hubert Tassart, 26 ans, représ. en charbon, r. Jouffroy, 5 — Marie Thibaut, 32 ans, bobineuse, rue de Beaumont, 135 — Isabelle Costeur, 78 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 9 janvier

Sandwich, sl. ang. Cedric, 119 tx, c. Millwag, lège, Debaecker.

Du 10 janvier

Lannion, sl. N-D-de-Bonne-Nouvelle, 55 tx, c. Jouanson, orge.

Saint-Martin, sl. Louis, 67 tx, c. Gaublin, orge.

Granville, goel. Deni Papin, 76 tx, c. Uzero, sel.

Sorties du 9 janvier

Bayonne, v. Béarn, 181 tx, c. Ordreman, div., Leroy.

Port Talbot, v. La Rochelle, 576 tx, c. Nigaal, lège, Fayol.

Les Sœurs de la Charité (ordre de St-Vincent-de-Paul), 105, rue St-Dominique, Paris, donnent, à tous ceux qui s'adressent à elles les renseignements les plus détaillés sur l'Elixir de Saint-Vincent-de-Paul.

Aucun remède ne peut se recommander d'un tel patronage, ni offrir une aussi sérieuse garantie. Employé par les Sœurs pour leurs malades et leurs enfants, l'Elixir de St-Vincent-de-Paul guérit radicalement l'Anémie sous toutes ses formes : Pâles Couleurs, Chlorose, Pauvreté du sang, Neurasthénie, Convalescence de toutes les maladies. Guinet Phie, 1, rue Saulnier, Paris et toutes pharmacies.

ASTHME et CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies
Exiger la Signature ci-contre sur chaque Cigarette.

Imprimerie du *Progrès du Nord*, rue Nationale, 81
LILLE.

Le Gérant : A. LECLERCQ.

1

FLÉTRIE !

Par Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

I

Le Pari

C'était dans les premières années du second empire... La noblesse, qui boudait le second Napoléon comme elle avait boudé le premier, jusqu'à ce qu'elle se disputât ses faveurs, avait quitté Paris et s'était enfermée dans ses châteaux, où elle s'ennuyait à périr, n'ayant pour distractions que les chasses où quelques rares fêtes réunissaient pour quelques jours, dans le même domaine, tous les gentilshommes d'une même région... Aussi, le moindre fait inattendu prenait-il, au sein de cette monotonie et de cette solitude, les proportions d'un événement. C'est ainsi que le retour du comte de Forzon, dans son vieux château familial, mit pendant quinze jours en émoi tous les hobereaux poitevins.

Il y avait des années que le comte Calixte, tout jeune alors — il avait à peine vingt ans — avait quitté le pays pour courir les aventures, sans donner jamais de ses nouvelles, sans toucher les revenus de ses fermes, qui grossissaient chaque année les sommes restées dans l'étude de son notaire... Le château de Forzon, que personne n'entretenait, restait abandonné et désert, au milieu des landes incultes qui l'entouraient, comme une maison maudite...

On eût dit, en effet, que la main de Dieu s'était appesantie sur lui, car le père et le grand'père du comte y avaient péri d'une mort violente. On disait même que c'étaient ces deux catastrophes qui avaient éloigné le comte Calixte de la sinistre demeure.

Le château, dont le pont-levis était demeuré intact, dont les douves étaient pleines d'une eau croupie et noirâtre, fleurie de nénuphars, et que les grenouilles, le soir, emplissaient de leurs coassements, le château, avec ses tourelles moussues, ses murs épais et gris, frappés de mille tempêtes, ses vols incessants de corbeaux et de corneilles nichées dans ses toitures,... le château avait un aspect lugubre... et les paysans, frappés par le souvenir des morts tragiques que nous venons de rappeler, ne passaient auprès qu'en se signant.

Pendant longtemps, le propriétaire de la demeure abandonnée, le comte Calixte, le dernier descendant des comtes de Forzon, la dernière goutte du sang de la race, avait passé pour mort, puis un jour on avait appris qu'il vivait.

Le notaire avait reçu une lettre où le comte demandait de lui envoyer cinq cent mille francs à Vienne, où il était alors.

Six mois après, il se faisait expédier la même somme en Thuringe, et, quelques mois après, il demandait les papiers nécessaires pour son mariage... et, dans le prochain prône, le curé annonçait qu'il y avait promesse de mariage entre Calixte-Eluacin-Honoré comte de Forzon et la demoiselle Myrane... Le comte était alors domicilié à Paris.

Ce singulier mariage, où personne n'avait été invité, avait fait beaucoup jaser dans le pays, et quand on sut que le comte, qui devait avoir atteint la quarantaine, allait, avec sa femme, habiter Forzon ; quand on vit les ouvriers venir par bandes, de Poitiers, maçons, serruriers, menuisiers, tapissiers, pour mettre le château en état ; quand on vit les jardiniers ratisser les allées, refaire les massifs de fleurs, semer le gazon des pelouses, la curiosité fut surexcitée au plus haut point — d'autant plus vive que personne ne pouvait rien dire de positif, ni sur l'existence mystérieuse menée par le comte jusqu'à cette heure, ni sur la personne qu'il avait épousée.

On savait seulement vaguement, par des bruits venus de Paris, que la comtesse Myrane était douée d'une grande beauté, que le comte l'avait connue au cours de ses pérégrinations, l'avait arrachée à la misère et même à la mort, et qu'elle lui était étrangement dévouée.

On la disait Arménienne...

Pour présenter sa femme à la noblesse du pays, le comte avait résolu de donner, le soir même de son arrivée à son château, restauré, embelli, ayant perdu, au milieu des verdures et des fleurs, son aspect sinistre, le comte avait résolu, disons-nous, de donner une grande fête.

Tous les gentilshommes des environs, avec leurs femmes et leurs enfants, y avaient été invités et tous s'y rendirent avec empressement, moins par sympathie pour le comte, qu'ils avaient si longtemps perdu de vue, et pour l'étrangère qu'il leur amenait, que par curiosité, — se promettant bien, si l'air de la maison leur paraissait, comme ils disaient, tant soit peu louche, de n'y plus jamais remettre les pieds.

Au soir dit, le château de Forzon, illuminé de la base au faîte, le château de Forzon, si longtemps triste, enveloppé d'ombre, brilla dans la nuit comme un nouvel astre qui se lève.

De tous côtés, les équipages arrivaient et venaient se ranger autour des pelouses qu'ils contournaient avec des courbes savantes.

Il y avait des siècles peut-être que la vieille demeure, construite aux plus sombres heures du moyen âge, et que les années avaient enveloppée de ténèbres, n'avait vu autour d'elle autant d'animation et de bruit.

Les grenouilles de l'étang ne cessaient pas et se cachaient, épouvantées, sous les eaux... Les corbeaux, troublés dans leur repos, s'envolaient, avec de grands cris, de leur retraite si longtemps paisible, et les vieux chênes, tordus par la foudre et dont les branches gémissaient de vieillesse, restaient béants devant le château ressuscité.

Dans les salons remis à neuf, meublés à la mode du jour, ce n'étaient que fleurs et que lumière.

Les invités étaient nombreux déjà, et tous se pressaient, hommes et femmes, autour des maîtres de la maison, points de mire de la curiosité générale.

Le comte, de haute taille, les épaules larges, la barbe taillée en pointe, les tempes grisonnantes, beau de vie et de santé, radieux de bonheur, offrait l'image de la force et de la puissance.

Il était suprêmement élégant, et toutes les femmes l'admiraient.

Les hommes n'avaient d'yeux que pour la comtesse Myriane.

Presque aussi grande que son mari, mais aussi mince, aussi souple, qu'il était, lui, fortement modelé, c'était la grâce auprès de la vigueur...

Elle avait la gracilité d'une liane...

Ses grands yeux noirs, abrités sous d'épais sourcils harmonieusement arqués, et dont les longs cils faisaient comme une ombre sur la lumière, ses yeux avaient le rayonnement profond des astres nouveaux...

Elle était blonde, d'un blond éclatant, et sa nuque moirée, dorée par le reflet des cheveux et surmontant un cou flexible, sa nuque fière, ayant dans son attache quelque chose de hautain, était ce qu'on pouvait voir de plus beau.

Les déesses, dont les sculpteurs de génie nous ont laissé l'image, avaient seules une nuque de cette hardiesse et de cette harmonie.

Le teint était légèrement ambré, les lèvres épaisses et rouges, et le nez d'une finesse extraordinaire.

Les dents ressemblaient, quand elle souriait, à deux rangées de perles éblouissantes.

Bien qu'étrangère, la comtesse parlait très correctement le français, mais avec un très léger accent, qui était d'une grâce exquise.

Dès ce soir-là, les plus invraisemblables légendes coururent sur son compte et sur celui de son mari.

On disait que celui-ci l'avait arrachée à quelque harem, l'avait trouvée au coin d'une borne, dans une rue mal famée d'Orient ; l'avait enlevée, les armes à la main, à un amant jaloux...

Tout paraissait vraisemblable quand on voyait le comte, si audacieux et si beau ; et quand on jetait les yeux sur elle, on comprenait toutes les folies.

C'était une de ces femmes pour la conquête desquelles on risque sa vie sans hésiter, pour lesquelles on compromet même son honneur, car on ne voit plus, quand on les aime, rien en dehors de l'amour qu'elles ont inspiré, et plus rien n'existe au monde hors du rayonnement de leurs yeux.

Quoi qu'il en fût — et quelque fût l'origine de la comtesse — celle-ci semblait avoir reçu la meilleure éducation, car elle faisait une maîtresse de maison accomplie, ayant un mot aimable pour chacun et mettant à l'aise même les plus intimidés.

Elle semblait adorer son mari, et celui-ci n'avait point de pensée qui ne fût pour elle.

Parmi les invités qui foulaient ce soir-là les tapis neufs des salons si longtemps